

RUE DE L'AVENIR

Assemblée générale ordinaire 2026

Compte-rendu du 13 juin 2026

Version finale du 07/07/2026



Participant·e·s : 23 adhérents présent·s

Aïcha Ait Mhand, Michel Anceau (ADAV), Philippe Arnould (CD93), Antonio Barros (Nice à Vélo), Yvon Bellec, Raphaëlle Bergerot, Frédérique Bienvenüe (FUB), Vincent Chas, Anne de Beaumont (PAP-LS), Alexandre Garçin, Christian Germain (EVAD), Frédéric Hérain, Jean-François Hogu, Jean Labbé (2P2R), Bernard Laizé, Stéphanie Le Dantec (RdA-GO), Claude Lievens (ARC), Denis Moreau, Frédérique Prédali, Marie Prémartin, Pascal Riffonneau (collectif cycliste 37), Philippe Zanolle (Se déplacer autrement), Guy Soubricard (Mieux vivre à Gentilly).

Procurations : 34 procurations reçues (adhérents individuels + structures)

Jean-Claude Balay, Guy Barret, Christian Bertrand, Xavier Brisbois, Anne Botlan, Véronique Caignon, Bertrand Christian, Emmanuel Colin de Verdière (adh indiv + ADTC), Manuel Dalou, Anne-Sophie De Besse, Maryvonne Dejeammes, Aurélie Ducruet, Isabelle Dunod, Serge Fabbro (adh indiv + Vélo-Cité 63), , Jean-Pierre Fèvre, Sylvie Flèche, Philippe Geiger, Bertrand Gervais (Someware), Abel Guggenheim, Gilles Huguet (Piétons 67), Guillaume Jouan, Marie Landart, , Laurence Ledoux, François Legrand, Ériq Lepeinteur (Rayons d'action), , Elena Marossero, Louis Murard, Colette

Olivero, , Irène Perrin, , Michel Petit (EVAD), François Prochasson (RdA-GO), Jean-Pierre Rousseau, Yannick Scanff, , Thierry Warion.

Total des personnes présent·e·s + procurations = 57

1) Mot de bienvenue : introduction et ordre du jour

L'Assemblée générale est introduite par Marie Prémartin et Philippe Zanolla, coprésidents de Rue de l'Avenir, qui commence par un tour de table. Vincent Chas présente ensuite l'ordre du jour de la journée qui est organisée en plusieurs séquences :

En matinée, les échanges feront l'objet d'une introduction par Philippe Arnould, responsable modes actifs du département 93, sur le sujet « une politique marche, un levier pour une approche transversale et inclusive des espaces publics ». Après les échanges, elle sera suivie par la présentation du bilan d'activités 2025 et les enseignements de la campagne des élections municipales 2026 et enfin les perspectives 2026-2027. L'après-midi est consacrée aux affaires administratives et plus formelles avec différents votes : approbations du compte rendu de l'AG 2025, des rapports et bilans 2025, du rapport moral, du rapport d'activités et des rapports et documents financiers (quitus au trésorier). L'AG se terminera par l'élection des membres du Conseil d'Administration (8 personnes étaient à renouveler, et une place était vacante), puis la tenue d'un premier CA pour l'élection du bureau.

Le bureau n'a pas reçu de questions diverses à ajouter à cet ordre du jour. Cet ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2) Introduction thématique : « une politique marche, un levier pour une approche transversale et inclusive des espaces publics »

La matinée a été introduite par une intervention de Philippe Arnould, responsable modes actifs au département de la Seine-Saint-Denis. Elle est dédiée à un sujet travaillé, notamment depuis fin 2025, par le GT Inclusion et espace public au sein de Rue de l'Avenir : « une politique marche, un levier pour une approche transversale et inclusive des espaces publics ».

Pour démarrer cette intervention, Philippe Arnould se réfère à la définition du « caractère inclusif » du Robert :

« Une ville inclusive est une ville dans laquelle les citoyens ont accès à toutes les nécessités et commodités spatiales, sociales et économiques, telles que la terre, le logement, les infrastructures, les services, les bons emplois, l'égalité des droits et la possibilité d'accumuler des biens et des richesses. »

Bien entendu, l'inclusivité recouvre de nombreux champs. Néanmoins, cette notion d'inclusivité est née après la première guerre mondiale, lors du retour à la vie civile et des soldats revenus du front (les gueules cassées) en 1919. Des postes leur étaient réservés dans les administrations publiques. Cette disposition s'est élargie aux blessés du travail en 1924. En 1975, est créée la Cotorep pour traiter les problèmes liés au handicap et notamment à la réinsertion professionnelle des handicapés. Elle reconnaît le handicap comme un enjeu social et non plus uniquement médical. La loi du 11 février 2005

fonde le droit à la compensation et crée les maisons départementales du handicap. L'élargissement progressif se poursuit en 2014 avec l'obligation pour les communes de mettre en place des PAVE en 5 ans (beaucoup ne l'ont pas fait ou imparfaitement). La loi LOM en 2019 définit enfin de nouvelles mesures d'accessibilité des bâtiments et des transports publics.

Citation de Henri Lefebvre (1968) : « *Les villes sont le reflet des relations sociales qui s'y exercent.* »

L'accessibilité des villes est inégale. La rue a été aménagée par des hommes pour des hommes, valides et ayant une aisance sociale et financière. Le département du 93 est un immense territoire inaccessible, traversé par des routes départementales. Le cœur de ville de Bobigny en est un exemple avec les avenues qui bordent l'Hôtel de ville, ainsi que le carrefour des 6 routes à la Courneuve, des voies ne disposant ni de trottoirs, ni de traversées piétonnes malgré la présence de nombreux services publics (mairie, école maternelle, collège, métro, commerces) et malgré des flux piétons considérables. Aménager cet espace en inclusivité induit des investissements financiers considérables de l'ordre de 25 millions d'euros.

Des chercheurs comme Charles Gardou associent la "ville inclusive" au concept de "vulnérabilité", lequel ne caractérise pas seulement les personnes en situation de handicap, mais serait la "condition commune" à tous les individus. Aménager l'espace public en inclusivité revient à penser en transversalité d'usages et selon les rapports de forces de la société (âges, aptitudes physiques, la classe sociale ou encore le genre). Il s'agit aussi de passer de la construction d'une ville exclusive à l'usage de la voiture (depuis les années 60) à la construction d'une ville inclusive à l'appui de cette transversalité qui est le cœur de la notion d'accessibilité universelle.

L'exemple de la place Daumesnil à Paris : en surdimensionnant l'espace de la voiture, les nœuds routiers concentrent les flux et les exclusions et obligent les piétons à faire des détours, à franchir des obstacles, ce qui fabrique des exclusions. L'aménagement de cette place invite à une inversion des priorités d'usages. Cela suppose une volonté politique forte et une capacité à travailler avec les riverains, les associations et les commerçants, car on change totalement de paradigme. Passer d'une ville de la voiture à la ville piétonne contraint les déplacements VL, influe sur les nuisances sonores, les lignes de désir, les temps de trajets, diminue les ruptures de niveaux, etc.

Néanmoins, les aménagements inclusifs ont aussi des limites et font apparaître des transversalités négatives pour des catégories de populations (les malvoyants ou les non-voyants qui perdent des repères, comme par exemple le retrait d'une signalisation lumineuse tricolore, alors que le son du freinage des automobiles les aide à comprendre le contexte). Les aménagements inclusifs peuvent aussi générer des conflits piétons / cyclistes en raison de l'augmentation de la part modale du vélo (ex. pistes cyclables matérialisées ou non sur un parvis de gare = vitesse, piétons prioritaires, etc.).

Il y a donc un enjeu à trouver des améliorations pour tous et que les bureaux d'études n'appliquent pas uniquement les recommandations du Cerema, mais prennent en compte, par des observations régulières, les contextes et leurs spécificités. Par ailleurs, l'inclusivité induit également des mesures sur les habitudes et les capacités de chacun, en partant du plus faible pour agir pour le plus grand nombre (vitesse de la marche, par exemple, porosité de l'espace public pour adapter son trajet avec une fréquence accrue des passages piétons (canicule, ombre, abri), marche côte à côte sur un trottoir, etc.)

Enfin, s'ajoutent les aménités (l'art, la lumière, la végétalisation des espaces publics) qui visent à favoriser la marche.

Échanges et réactions

Anne de Beaumont note que lorsque l'on évoque la largeur des trottoirs, on cite souvent les enfants et leurs parents, les seniors, les PMR. Néanmoins, on oublie souvent les nounous et assistantes maternelles qui ont la garde de plusieurs enfants. Une vidéo montre les difficultés, mais aussi les peurs réelles des assistantes maternelles, lorsqu'elles sont obligées, pour contourner des obstacles, de descendre sur la chaussée avec les enfants.

Frédéric Héran rappelle que de nombreuses communes ont une tolérance complète pour le stationnement sur le trottoir, empêchant mécaniquement les enfants de se rendre en autonomie à l'école. Les élus reconnaissent qu'ils ont des dispositions à prendre pour être cohérents, mais cet excès s'est généralisé partout en France.

Michel Anceau constate que l'Adav est très souvent sollicitée pour réfléchir à la place accordée aux vélos sur les parvis. La tendance est de séparer les flux, mais pour beaucoup d'endroits, cela est compliqué. Il est souvent proposé de tracer des lignes pour faciliter les flux vélo sur la chaussée. Par exemple, Mathieu Chassignet, qui est désormais élu à la ville de Lille, suggère de dessiner des figurines vélo sur la Grande place de Lille (qui était auparavant interdite au vélo. Elle est désormais ouverte mais en adaptant sa vitesse). Ce n'est pas la position de l'Adav qui pense que les piétons déambulent et ces lignes cyclables créent des coupures et des conflits piétons/cyclistes, même si cela est faiblement marqué. Pour le parvis de la gare Lille Flandre, il y a peu de circulation, avec quelques bus, des feux, avec une bonne cohabitation avec les vélos.

Aïcha Ait Mhand confirme qu'il y a un enjeu sur l'aménagement des parvis de gare qui doit faciliter l'accès à la gare et non pas proposer des raccourcis pour les cyclistes locaux.

Claude Lievens se rappelle de Louis Nègre, maire de Cagnes-sur-Mer et président du Gart. Une piste cyclable passait sur « sa plage » et il avait imposé « cycliste, 10 km/h », cela avait fait un tollé chez les cyclistes, mais à la belle saison, cette piste était traversée par les gens qui revenaient de la plage.

Antonio Barros indique qu'à Nice, effectivement il y a une piste cyclable qui a été créée pour relier Antibes et Sophia Antipolis. Peu de cyclistes l'empruntaient auparavant lorsqu'elle était sur le trottoir. Christian Estrosi a alors réalisé la piste sur la chaussée et a donc réduit la place de la voiture (2x2 voies et stationnement). Il y a eu une opposition d'une association de quartier proche de l'opposition et malheureusement cette piste va être remise sur le trottoir, car ils ont eu gain de cause.

3) Présentation des rapports et échanges autour des grands sujets et perspectives de l'association

L'ensemble des documents présentant l'activité de l'Association, ses bilans et perspectives, ont été mis à disposition préalablement à l'AG. Ils sont en téléchargement sur le site de Rue de l'Avenir.

a) Présentation du bilan d'activité 2025 :

La vie de l'association

Pour rappel, l'association compte 90 adhérents, 58 associations locales, 45 collectivités et parmi ses adhérents, 47 correspondants locaux (individuels ou associations). 2025 – 2026 est une période particulière, en raison des élections municipales. Les changements de mandats et d'équipes municipales impliquent pour 2026 un travail important d'identification des contacts au sein des villes, intercommunalités et agglomérations pour reconduire ou déclencher de nouvelles adhésions. On constate que les thématiques travaillées par Rue de l'Avenir et ses associations partenaires sont désormais mieux prises en compte, avec notamment des demandes d'études sur la marche, des politiques publiques dédiées à la place de l'enfant dans la ville, des femmes, des aînés, la sécurité routière, etc. Rue de l'Avenir, qui dispose d'une documentation et d'argumentaires, est bien outillée pour s'adresser aux nouvelles équipes municipales qui se mettent en place, mais aussi à des associations locales (adhésions croisées qui sont un bon moyen pour consolider le maillage dans les territoires). Rue de l'Avenir participe aux réflexions nationales liées à l'élaboration des articles du « Code de la Rue » et au Conseil National de Sécurité Routière et au Groupe de travail national « Marche ».

L'association organise de nombreux temps d'échanges sur différents formats : des apéros thématiques mensuels, des journées d'étude et des visites apprenantes, des webinaires « petits-déjeuners ville apaisée ». Les documents méthodologiques produits et les ressources sont disponibles sur <https://www.ruedelavenir.com/> et <https://www.ruesauxenfants.com/>. L'association publie 4 bulletins d'information par an, nourris par les brèves remontées par les correspondants locaux.

Rue de l'Avenir se rapproche de partenaires associatifs : FNE, RVM, la FUB (campagne Ville apaisée, quartiers à vivre), Cafézoïde, Vivacité IDF, Anacej (Rues aux enfants, rues pour tous), FFRandonnée et 60 millions de piétons (le collectif « Place aux Piétons ») pour élargir la visibilité de ses actions et leur donner plus de poids.

La vie de l'association s'organise autour de 10 bureaux mensuels, 2 à 3 Conseils d'administration par an.

Échanges et réactions

Les participants ont échangé longuement sur la question de la sécurité routière sur laquelle Rue de l'Avenir est mobilisée. Par exemple, Vincent Chas participe au Conseil National de Sécurité Routière qui travaille sur les infrastructures et les aménagements, mais aussi sur la mise en place de nouvelles mesures. Le nombre de morts ou de blessés graves ne s'améliore pas. Il est envisagé de reconduire une semaine de la sécurité routière pour promouvoir le « zéro tué, zéro blessé grave ». Travailler davantage sur la sécurité routière est une demande de l'OMS, qui incite les politiques publiques européennes à s'en emparer davantage. Dans ce domaine, la France est encore timide et ce sujet est mal-aimé : les chercheurs souffrent et les automobilistes se sentent attaqués.

Les témoignages de familles de morts et de blessés sont déchirants et la souffrance de l'entourage est poignante. Les conséquences des accidents de piétons renversés sont aggravées aujourd'hui par les voitures qui sont très hautes et impactent les hanches des piétons et non plus les jambes. C'est un sujet mal pris en compte, non porté par l'Etat. Les chiffres nationaux sont déclinés en région, mais les techniciens les connaissent mal.

Anne de Beaumont indique être intervenante départementale de sécurité routière (IDSR). Elle constate que les thèmes traités restent souvent focalisés sur les addictions, mais jamais sur les usagers de l'espace public et encore moins les piétons. Il y a un intérêt à s'investir en tant que IDSR pour transformer le discours et les modules pédagogiques.

Jean-François Hogu explique que la compétence infrastructures relève du Département, la prévention relève de la Préfecture, mais peu de personnes s'en occupent. Le Ministère de l'intérieur se contente de gérer l'argent, les amendes en lien avec les excès de vitesse et ne traite pas les conséquences des décès et des accidentés. **Frédéric Héran et Frédérique Prédali** rappellent que les deux roues comptent pour 22 % des morts sur la route. Ils ne sont pas traités dans les plans de mobilité urbains (les lieux de stationnements sont souvent cachés pour les dissuader. À Paris, ils se garent n'importe où). La Fédération des motards en colère est un puissant lobby. Par ailleurs, le nombre de morts en trottinettes explose. Il y a 80 morts en trottinettes en 2025, soit un doublement par rapport à 2024. **Christian Germain** déplore l'absence pour la sécurité routière d'une approche système "SÛR" et d'une vision "Zéro Tués Zéro Blessés Graves".

Denis Moreau souhaite remercier Vincent Chas pour le travail engagé sur la production d'un document : « Objectifs 2026-2032 : vingt propositions pour davantage de sécurité routière, pour tous les usagers ! ». Il sera présenté dans le cadre du prochain apéro du mercredi 17 juin. Il note des évolutions considérables et l'apport de Rue de l'Avenir dans une conscientisation sociale de la sécurité routière est pertinent pour diffuser cette culture et traiter ce sujet comme une question sociétale.

b) Retours sur les activités 2025 et perspectives 2026 :

Modes actifs, marche et vélo

Les Rencontres nationales de la marche en ville, en septembre 2025 à Rennes ont été un temps fort, qui a permis de présenter les résultats du sondage sur la marche. Un document réalisé avec la FFRandonnée Pédestre rend compte de cette rencontre avec la synthèse des interventions et des tables rondes ainsi que l'ensemble des présentations.

S'y ajoutent d'autres publications : une brochure réalisée par Anne de Beaumont intitulée « Petit guide des piétons engagés », un rapport réalisé par Anne Faure et Frédéric Héran sur « Les retombées économiques de la marche » qui a débouché sur une étude réalisée par l'agence ADETEC (Bruno CORDIER) mandatée par l'ADEME, de manière à examiner les retombées économiques de la marche sous l'angle monétaire. Elle a fait l'objet d'une publication en septembre 2025 sous le titre « Étude mobilité à pied et bilan socio-économique de la marche ». Rue de l'Avenir a par ailleurs décliné cette thématique sur le cas parisien, document publié en décembre 2025.

Enfin, Rue de l'Avenir, la FUB et le Réseau vélo et marche se sont associés pour publier en novembre 2025 un plaidoyer à destination des collectivités qui souhaitent s'engager pour améliorer la qualité de l'espace public et favoriser la marche et le vélo : « Faire place aux piétons et cyclistes : des clés pour une cohabitation réussie ».

Frédérique Bienvenüe informe que la FUB s'apprête à publier un plaidoyer dédié à la santé en lien avec la marche et le vélo, dans l'optique des présidentielles 2027. Il a été produit avec l'appui d'un vaste panel de professionnels du monde médical et paramédical (associations de médecins et professions paramédicales, écosoignants, acteurs de la promotion de la santé, réseau de kinés, Onaps, etc.).

La place de l'enfant dans la ville

Frédérique Prédali présente le bilan 2025 des RAE. L'année 2025 a enregistré 50 nouvelles éditions (contre 60 par an habituellement). L'année 2025 marque aussi les 10 ans de cette initiative, lancée par l'ANACEJ, le Cafézoïde, Vivacités Ile-de-France et Rue de l'Avenir. Dans cette optique, un travail préparatoire conséquent a été réalisé pour produire un bilan à l'attention de l'Ademe, notamment un questionnaire en ligne qui a permis de recueillir une centaine de réponses des porteurs de projet. Cela a permis de collecter de la matière et des informations pour approfondir 4 axes (lien social, participation des enfants, aménagement et partenariat local). Ce bilan sera maquetté cet été, ainsi qu'un dossier de presse, pour faire connaître cette action, qui reste malheureusement peu ou pas connue. Un travail de valorisation est indispensable auprès des médias, des grands réseaux, mais aussi des acteurs locaux (ludothèques, centres sociaux culturels, etc.).

L'autre préoccupation / enjeu est de consolider les structures de soutien et les groupes d'appui. En effet, deux régions, les Hauts-de-France (Adav à travers la mission du Crem) et la région Normandie (ANBDD) fonctionnent bien et sont parvenues à mobiliser des moyens (humains et financiers) pour assurer l'animation et traiter les dossiers reçus lors des appels à projets. Sur l'Île-de-France VIVACITES arrive, dans des conditions difficiles, à assurer le suivi des appels à initiatives. Pour les autres régions, l'animation, en lien dans certains cas avec des structures de soutien ou des groupes d'appui à consolider (Grand Est, Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté), est cogérée par le national et des correspondants locaux souvent isolés et sans moyen. Une réflexion est ainsi nécessaire sur les limites des capacités de faire (déplacement pour les remises de label), s'il n'y a pas de relais en région, ni moyens.

Marie Prémartin rappelle également la perte en 2025 de la subvention de l'ANCT, qui correspond à la moitié du budget des RAE.

Denis Moreau indique que l'enjeu de la rentrée sera d'engager une communication au niveau régional, avec l'aide de différents relais, notamment les associations et les collectifs vélo régionaux (60 à 70 % des RAE proposaient des parcours vélo, des ateliers de réparation, draisienneries), mais aussi des partenaires en lien avec la mobilité scolaire.

Campagne Ville apaisée, quartiers à vivre

Lancée en 2023, cette campagne vise la mise en réseau des signataires, collectivités et associations et a débouché sur un programme d'actions. Les activités de 2025 ont compris :

- La journée d'étude et visite apprenante à Avignon ;
- Les petits déjeuners « ville apaisée » avec les élus de Chartres et de Roubaix ;
- La rédaction et diffusion de la brochure-compte-rendu de voyage à Lille, Roubaix et dans les Weppes ;
- La rencontre des collectivités signataires de l'agglomération grenobloise.

En 2026, l'objectif est de soutenir la campagne de signatures de manière à toucher de nouvelles municipalités. A la rentrée, Réseau vélo et marche et Rue de l'Avenir, qui sont co-organisateurs, prévoient d'organiser une visite dans l'Est parisien, avec l'appui d'Est Ensemble. Les discussions sont en cours. Des témoignages sous forme de webinaires sont aussi envisagés. La campagne sera aussi valorisée, dans le cadre d'un atelier dédié, lors des Rencontres du Réseau vélo et marche, organisées en octobre à Nancy.

Un nouveau groupe de travail a été initié avec l'aide d'Aïcha Ait Mhand, Anne de Beaumont et Maryvonne Dejeammes pour réfléchir à la thématique de l'inclusion dans l'espace public des aînés, des femmes et des personnes handicapées. La démarche a déjà fait l'objet de 4 ateliers / webinaires (introduction générale, aînés, femmes, expériences des villes - Chambéry et Nantes) et se poursuivra sur l'observation des usages, l'identification des besoins communs, ainsi que sur l'analyse des pratiques des acteurs institutionnels et associatifs locaux.

Cette démarche pourra identifier les actions partenariales à développer dans les rapports entre mobilité et inclusion et permettra d'établir des documents de vulgarisation encourageant l'inclusion et la sécurité dans l'espace public des publics spécifiques, en particulier au regard de la mobilité active.

Rue de l'Avenir participera à l'organisation des 4èmes Journées « À pied à vélo, bien dans ma ville », avec la Maison des Sciences de l'Homme de l'université de Dijon et les étudiants en Master, prévues les 16 et 17 septembre 2026 sur le thème « Mobilités actives, mobilités inclusives ? ». Le programme mixera des ateliers, des conférences et des marches exploratoires. Un autre rendez-vous est programmé le 9 octobre à Dunkerque pour présenter la politique d'accessibilité de la ville, avec l'appui de l'Adav.

Rue de l'Avenir participe également à des visites retours d'expériences RETEX, suite aux réaménagements de 4 places, organisées dans le cadre du PAVE de la Ville de Paris, avec l'intérêt de croiser les regards sur site en lien avec les problématiques des différents usagers pour favoriser les prises de conscience et anticiper les conflits.

c) Le budget prévisionnel 2026

RECETTES ATTENDUES 2026	PROJET DE DÉPENSES 2026
Subvention Ademe : 15 000 € Subventions demandées : - DGITM : 15 000 € - DJEPVA : 15 000 € - DSR : 25 000 € - ANCT : 10 000 € - Ville de Paris : 6 000 € Aides privées : 2 000 € Produits exceptionnels : 1 000 € Cotisations : 9 000 € TOTAL : 98 000 € (Hors contributions bénévoles 40 000 €)	Vie de l'association : Animation et coordination, webmaster, appui prestataires, déplacements : 25 000 € Modes actifs – Marche et Vélo : Animation et coordination, Plan marche, Baromètre marche, mises en page, impressions : 16 000 € Place de l'enfant dans la ville - RAE : Animation et coordination, valorisation, webmaster, 10 ans Rues aux enfants, publications, déplacements : 27 000 € Ville apaisée, ville solidaire, quartiers à vivre - Animation et coordination, ville 30km/h, espaces publics inclusifs, visite de sites, impressions : 30 000 € TOTAL : 98 000 €

L'association a reçu le versement intermédiaire (15 000 €) de la convention l'Ademe en mai. Un dernier versement aura lieu début 2027 (10 000 €). Pour 2026, il est peu probable d'obtenir une subvention de l'ANCT. Les soutiens de l'Ademe pourraient être moindres et fragilisés également à partir de 2027, voire

nuls. Les montants demandés sont cohérents, mais pourraient néanmoins être en-deçà, car des gels budgétaires sont annoncés. Le montant indiqué pour les cotisations est aussi prudent en raison du contexte électoral et les équipes qui ne sont pas encore en place.

Le budget prévisionnel présenté est donc optimal, mais il sera probablement non atteint (espérance autour de 70 000 €). Il y a un enjeu de diversifier les soutiens financiers et intensifier les efforts pour collecter les cotisations des collectivités.

Les projets de dépenses par grands postes sont en cohérence avec les années passées, avec des dépenses orientées essentiellement sur les prestations (vie associative, rédaction, webmaster, maquettage, impressions).

Échanges et réactions

Echanges sur le constat d'une baisse de soutiens et pistes proposées :

- Plusieurs participants constatent que les collectivités indiquent qu'elles sont déjà adhérentes du Réseau vélo et marche. Il y a donc un besoin de clarifier les différences entre Rue de l'Avenir et les autres réseaux pour montrer la plus-value d'adhérer à plusieurs entités. Un projet de lettre ou un pitch pourraient être préparés pour présenter la spécificité de Rue de l'avenir, en tant que laboratoire d'idées, produisant de la réflexion, des ressources et des argumentaires et disposant d'un réseau de correspondants locaux.
- Il est rappelé que la liste des collectivités adhérentes est sur le site web (mise à jour en février 2026) : <https://www.ruedelavenir.com/lassociation/notre-reseau/>
- Les prises de contacts pour solliciter les adhésions auprès des collectivités doivent être réalisées avant septembre, de manière à ce qu'elles soient intégrées dans les budgets 2027. Il est proposé que les correspondants identifient les personnes et transmettent les coordonnées au bureau afin qu'il fasse un courrier officiel.
- L'absence de Rue de l'Avenir sur les réseaux sociaux est un point faible, car elle n'est pas visible, alors que les élus, les collectivités et les autres réseaux pourraient aussi être approchés par ce canal de communication. Consacrer un budget pourrait permettre de lever ce frein, avec l'appui de Raphaëlle Bergerot, Stéphanie Le Dantec et Antonio Barros. Le logo, qui a été réalisé il y a 40 ans par Boiron (un peintre d'une vingtaine d'années), pourrait être actualisé et mis au goût du jour, mais ce n'est pas la priorité.
- Une question est posée sur le fait que certaines associations sont soutenues par les collectivités et en même temps adhérentes de Rue de l'Avenir. Les adhésions croisées sont-elles vraiment utiles et ne desservent-elles pas Rue de l'Avenir ? Rue de l'Avenir pourrait d'ailleurs s'apparenter à un réseau. D'un avis commun, les adhésions croisées constituent des opportunités et facilitent l'interconnaissance qui a un réel intérêt pour être plus forts et mener des actions communes. Il y a 20 adhésions croisées. Cela n'est pas préjudiciable.
- La possibilité d'ouvrir les adhésions à des acteurs privés (bureaux d'études par exemple) est aussi proposée. Néanmoins, cela implique de créer un collège d'acteurs privés dans la gouvernance de l'association et revoir les statuts de l'association. Certains participants estiment que dans certains réseaux, les bureaux d'études ont parfois une place et un pouvoir de décisions trop importants. Rue de l'Avenir porte une parole du citoyen qui doit être préservée. L'alternative du mécénat et du don

sont à privilégier et ils pourraient être mis en avant dans la communication, notamment dans le bulletin d'adhésion. (NB : un don n'est pas une adhésion et ne permet pas de voter).

- Autres soutiens potentiels : les mutuelles, assurances et caisses de retraite, mais aussi les DREAL qui ont une action sur la santé (qualité de l'air). Par exemple, l'Adav a perçu une subvention de la DREAL Hauts-de-France pour la réalisation d'une exposition.

d) Les enseignements sur les productions des municipales

Un groupe de 5 personnes, Philippe Zanolla, Pascal Riffonneau, Christian Germain, Denis Moreau et Marie Prémartin, s'est penché sur les éléments extraits des 20 contributions. Christian Germain a utilisé l'aide de l'intelligence artificielle (Chat GPT et Mistral) pour faire une première analyse. Les 5 personnes se sont ensuite réparties les grands thèmes, ce qui a permis de mettre en exergue certains enseignements ou tendances locales sur la prise en compte de certains sujets dans le cadre des élections municipales.

Ces thèmes ont été analysés à travers 3 questions :

- Quel impact de la campagne ville apaisée ?
- Quelles distinctions de la campagne 2026 par rapport aux autres ?
- Quels enseignements sur les actions à mener ?

Les synthèses sont consultables au lien suivant :

<https://docs.google.com/document/d/1sgTQcRiwexglZZ23wQZRt902pztyGIHYB01dnh67nsw/edit?tab=t.0#heading=h.cny1zwxfon1>

Suite à la présentation des synthèses par chacun et en résumé, les échanges entre participants ont convergé sur les constats suivants :

Pascal Riffonneau a constaté que les éléments de la campagne VAQAV semblent avoir bien été repris, avec une ouverture des élus sur la réduction du trafic et la végétalisation dans certaines collectivités. Il s'interroge sur l'option préférée par les collectivités de la succession des zones 30 qui ne font d'ailleurs plus l'objet d'aménagements d'entrée et de sortie.

Il s'interroge sur la position de Rue de l'Avenir qui a désormais un poids et des arguments solides pour intensifier la généralisation du 30 km/h, avec une demande de réduction du trafic de transit motorisé. La limitation du stationnement dans les revendications n'est pas trop présente, car impopulaire. Pour le développement des infrastructures, les demandes sont fortes sur le maillage et le renforcement des liaisons à l'appui de signalisations directionnelles et de parkings sécurisés. On note aussi une demande de suppression des bandes cyclables au profit de pistes cyclables et indépendantes des trottoirs. Le pied à terre dans les zones piétonnes très denses est aussi une revendication. Enfin, il y a une demande que les réseaux vélo express ne traversent pas les zones densément fréquentées.

Marie Prémartin indique que la marche est un sujet entré dans les campagnes des candidats, mais parfois au détriment de la place du vélo. A l'inverse, comme le souligne Frédérique Prédali, il y a un retour en force d'une demande de réintroduction de la place de la voiture qui faciliterait l'accès aux petits commerces qui vont mal. Cette position idéologique est très forte et crispe les débats. Frédérique Bienvenüe confirme que pour le Grand Lyon, il y a eu une campagne « anti ZTL de la presque île ».

Denis Moreau analyse que la marche est présente dans tous les documents, mais on distingue trois catégories, selon qu'il existe des collectifs piétons (Dijon, Besançon – où les textes et argumentaires

sont détaillés et peuvent être exploités), des associations de cyclistes qui s'ouvrent à la thématique du piéton et ont une entrée modes actifs (Adav, Vélo Saint-Malo – où un paragraphe est dédié à la marche pour lui accorder une petite part) et les associations positionnées sur l'écologie urbaine (Colombes, Nantes où il y a une analyse du territoire, où la marche est considérée comme un élément de mobilité à part entière et où sont abordées les questions de végétalisation, de biodiversité pour une ville résiliente, de qualité de l'air).

Christian Germain apporte aussi une note positive avec la métropole dijonnaise qui a pris la bonne habitude d'associer les piétons dans les programmes d'aménagements cyclables, car il y a un représentant identifié. Néanmoins, l'attention portée aux seniors n'est pas à la hauteur des enjeux (aménités spécifiques). La question du genre n'est pas du tout abordée.

Alexandre Garcin a passé en revue les programmes de candidats de plus de 300 villes. 35 villes ont mis en place un plan piéton, comme un élément concret dans leur programme. 50 autres ont montré un engagement fort et prioritaire (sans parler de plan piéton) et l'abordent sous l'angle de l'accessibilité universelle. On constate aussi un fort rebond du populisme pro-voiture contre le vélo, sous couvert de favoriser le piéton ainsi qu'un discours simplificateur.

Frédéric Héran souhaite rappeler que les zones 30 n'en sont pas vraiment, car le trafic de transit n'est pas supprimé. Si on met trop en avant la suppression du transit, les postures se raidissent (c'est le cas de Bruxelles - remise en cause de Good Move, programme de l'ancienne majorité) et à Barcelone (les supers îlots) où il y a eu un recul. À Paris, le discours a été de promouvoir la création de centralités de quartier à travers l'opération « Embellir votre quartier ». A aucun moment, il n'est fait mention de la suppression du transit. Certains quartiers sont aujourd'hui uniquement desservis par des boucles de desserte et cela est mieux perçu.

Michel Anceau indique que sur la MEL, il n'a pas ressenti la remise en cause du vélo. Néanmoins, à Lille, la requalification des espaces publics ou des axes importants a favorisé la fréquentation de nouveaux piétons et cela n'avait pas été anticipé. L'Adav a beaucoup insisté sur la limitation du transit et cette demande est difficile à entendre, même pour la nouvelle équipe qui est une alliance PS-verts. Cette dernière est moins encline à cet enjeu par rapport au mandat précédent. Il y a un intérêt à rechercher des témoignages de collectivités pour donner envie à d'autres de franchir le pas. A ce titre, la commune de Steenvoorde (4000 hab.) fera l'objet d'une visite organisée avec les intercommunalités des Hauts-de-France pour montrer les leviers pour apaiser le trafic, avec la mise en place de systèmes de boucles, des espaces de cohabitation non réglementaires, car c'est une commune peu dense. Cela fonctionne. Michel Anceau ajoute que les associations de piétons ne sont pas toujours enclines à discuter avec les cyclistes. C'est le cas à Lille, où une association « SOS piétons » est avant tout anti-vélo et défend de manière cachée la préservation de leur place de stationnement. Il est extrêmement difficile de travailler avec eux et d'être constructif. Leur positionnement est malheureusement très relayé par les médias et ils font le buzz. A l'inverse, l'Adav est en lien régulièrement avec des associations représentant les personnes PMR et les personnes mal ou non-voyantes. Cette nouvelle alliance permet un travail qui est davantage constructif et tourné vers la recherche de compromis, alors qu'auparavant, la relation était compliquée et tendue.

Anne de Beaumont, en tant que Présidente de Place au Piéton Loire sud, constate que le rapprochement et le réseautage entre les acteurs associatifs et locaux (associations du patrimoine, commerçants, amicales laïques, associations artistiques et/ou de théâtre de rue) et les commerçants facilitent désormais l'organisation d'événements, tels que les Rues aux enfants, avec des programmes plus faciles à monter.

Claude Liévens constate que les résultats des baromètres sont biaisés car ils n'intègrent pas « les sans voix », c'est-à-dire les enfants, mais aussi les aînés qui ne sont pas à l'aise avec l'usage des smartphones (QRCode).

Marie Prémartin conclut les échanges : ces retours confortent les engagements de Rue de l'Avenir sur la marche et aussi sur la nécessité de développer des compétences pour la prendre en compte ainsi que d'éviter les transversalités négatives. Il y a un intérêt à travailler avec la FUB, avec l'appui de ses associations adhérentes, pour qu'elles relayent ces réflexions, car le piéton n'est pas, peu ou mal représenté dans les projets. Il y a aussi un enjeu d'ouverture à la question du piéton et des transports en commun : privilégier des approches plus concrètes, mieux faire valoir l'importance de l'écologie et de la ville agréable (réduire la place de la voiture apporte des bénéfices sur la qualité de l'air, la qualité de vie en ville). L'alliance et le rapprochement avec FNE est encore timide, mais incite aux croisements de regards. Proposition est faite d'organiser un séminaire sur les nouvelles perspectives de Rue de l'Avenir (comme en 2023) pour réétudier le positionnement de Rue de l'Avenir, ses thématiques et ses modes opératoires, notamment les observations et l'expertise d'usage, et ainsi actualiser son projet associatif.

4) Votes et approbations des documents présentés

a) Approbation du compte rendu de l'AG ordinaire 2025

Vote :

Oui : unanimité

Non : 0

Abstention : 0

Approuvé.

b) Approbation du rapport moral 2025

Philippe Zanolla commente rapidement le rapport moral qui revient sur les changements majeurs de l'année 2025, avec bien sûr la disparition d'Anne Faure et la mise en place d'un nouveau mode de fonctionnement, l'adoption de nouveaux statuts, permettant une co-présidence de l'association et le renforcement du CA et de ses missions.

Le rapport moral mentionne les événements importants qui ont aussi marqué la vie de l'association, notamment la perte de la subvention de l'ANCT qui nécessite de rechercher de nouveaux financements, la visite à Avignon, dans le cadre de la campagne VAQAV, l'organisation des rencontres de Rennes, la rédaction d'un plaidoyer sur la cohabitation piéton / cyclistes avec la FUB.

2025 est une année anniversaire pour les Rues aux enfants, rues pour tous qui existent depuis 10 ans. Malgré le départ de la prestataire, les bénévoles de l'association ont produit un bilan pour le compte de l'Ademe, mais aussi des dossiers régionaux de valorisation et un dossier de presse qu'il faut désormais valoriser à la rentrée de septembre.

Les enjeux à venir pour l'association sont de renouveler les équipes et d'ouvrir l'association à des générations plus jeunes pour nourrir le dialogue avec les institutionnels et être plus visibles sur les nouveaux canaux de communication, notamment les réseaux sociaux. L'analyse de la campagne municipale démontre un frémissement d'une prise de conscience des élus et des citoyens. Enfin, la campagne d'adhésions est à intensifier.

Vote :

Oui : unanimité

Non : 0

Abstention : 0

Approuvé.**b) Approbation du rapport d'activités 2025 et perspectives 2026**

Le rapport d'activités a été présenté en matinée et a rappelé les grands axes thématiques travaillés par l'association.

Modes actifs, vélo et marche

Anne de Beaumont souhaite intervenir au nom du Collectif Place aux Piétons, qui selon elle, subit un manque d'enthousiasme des autres partenaires. Elle souhaite que Rue de l'Avenir intensifie son implication et recherche des partenaires autres.

Marie Prémartin rappelle que les investissements ont été importants en 2025, mais la dynamique est effectivement plus inégale en 2026. Cette inquiétude s'exprime aussi à travers les financements. Il est entendu que l'Ademe n'affectera pas de moyens en 2026.

Vincent Chas rappelle que Rue de l'Avenir participera activement en 2026 à la préparation d'un nouveau Baromètre des villes et villages marchables à lancer en 2027 et de prochaines Rencontres de la Marche en ville sont prévues en 2028.

Rues aux enfants, rues pour tous

Un travail important est fourni pour aider à la constitution de collectifs régionaux, à l'appui des rencontres à Metz et à Montpellier. L'action doit trouver son fonctionnement avec des moyens réduits et la défection de Carole Depit.

Ville apaisée, quartiers à vivre

L'enjeu est d'imaginer les suites de cette campagne, notamment déployer de nouvelles actions au-delà de la collecte des signatures, avec un regret sur le manque de disponibilité de FNE et de la Fnaut.

Réseau RUES

Le réseau RUES est un réseau très actif et permet d'échanger autour de réalisations concrètes (Lyon en 2025, Genève en 2026) avec des efforts à fournir pour montrer les changements (réalisations avant / après) à l'appui d'indicateurs qui sont des outils souvent sous-estimés pour l'évaluation des politiques publiques.

Espaces publics et inclusivité

Ce dossier a été engagé fin 2025 et s'est déployé en 2026 à travers un groupe de travail et sera poursuivi en 2027.

Vote :

Oui : unanimité

Non : 0

Abstention : 0

Approuvé.**c) Approbation des rapports et documents financiers, quitus au trésorier**

Denis Moreau présente le rapport financier.

En 2025, les subventions ont été inférieures de 22 000 € par rapport à 2024. L'ANCT n'a pas soutenu Rue de l'Avenir, mais l'Ademe a signé une nouvelle convention 2025-2026. Le versement correspondant à l'avance à la notification de 4612 € a été comme prévu inférieur au montant reçu en 2024 à la suite de la première convention qui lui correspondait au solde de la 1ère convention de 17 637 €. Par ailleurs, Rue de l'Avenir a reçu un don exceptionnel de 3000 euros de la société INDDIGO et le montant des cotisations a été en léger retrait (13 755 €) par rapport à 2024 (14 892 €). Le déficit mentionné d'un montant de 2997,19 € est à mettre en relation avec les dépenses exceptionnelles de 3500 € liées à l'hommage que l'association a rendu à Anne Faure et permet de considérer que la situation des comptes de l'exercice 2025 est satisfaisante.

Présentation du tableau des aides financières et des recettes

LES RECETTES : 69 967 €

Cette somme se décompose de la façon suivante :

- Subventions : 52 612 €
- Cotisations : 13 755 €
- Prestations de service : 600 €
- Don manuel : 3000 € (Inddigo)

Par ailleurs, des produits financiers pour un montant de 586 €, non liés à l'activité de l'association, sont dus aux intérêts du Livret A.

Les aides financières ont été apportées par :

- Le ministère de l'Intérieur (DSR) : 20 000 €
- Le ministère de l'Écologie (MVM/ DGITM) : 15 000 €
- Le ministère de l'éducation, jeunesse et sports : 9 000 €
- La ville de Paris : 4 000 €
- L'ADEME : 4 612 € (premier versement Ademe)

LES DEPENSES : 73 550 €

Le montant des dépenses 2025 est moins élevé que celui de l'année précédente. Cela est dû aux frais pour la campagne « Ville apaisée quartiers à vivre » qui, pour une part importante, a été financée en 2023 et 2024. Pour 2025, les principaux postes ont été ceux du délégué général (15 000 €) de la rédaction (11 600 €), du site internet (5 550 €) et l'appel à initiatives « Rues aux enfants rues pour tous », chargée d'appui aux territoires (7200 €) et webmaster (2500 €).

Présentation du tableau de répartition des dépenses (comptabilité analytique)

Denis Moreau présente les changements demandés par l'expert-comptable : entre 2024 et 2025, la présentation a évolué afin de suivre la comptabilité de Rue de l'Avenir de manière plus précise : principaux postes de dépenses, la case « honoraires intervenants / prestataires » a été ventilée par objet (rédaction, maquettage, site web, hébergement, etc.). Le comptable reprend ces postes, ce qui permet d'avoir une vue analytique des dépenses.

Présentation du tableau des dépenses financières dédiées à Rue de l'Avenir et aux RAE

Un tableau, distinguant la répartition des dépenses financières dédiées à Rue de l'Avenir et aux Rues aux enfants, est aussi présenté sur les deux dernières années.

- Rue de l'Avenir : 57 000 € en 2025 contre 68 954 € en 2024.
- Rues aux enfants : 16 450 € en 2025 contre 22 289 € en 2024.

La trésorerie

Le solde du compte bancaire est de 8 607 €.

Le montant du Livret A est d'environ 30 000 €.

En conclusion, la trésorerie est bonne, mais il est nécessaire de rester prudent et de diversifier les soutiens financiers. Des mesures d'économies ont été prises dès la fin 2025 (location de salle, moins de déplacements, arrêt des comptes rendus des apéros) pour accompagner ces changements. Pour 2026, il est aussi peu probable d'obtenir une subvention de l'ANCT. L'ANCT ne soutient pas le Réseau vélo et marche non plus. Les soutiens de l'Ademe pourraient être moindres et fragilisés également à partir de 2027, voire il pourrait ne pas y en avoir. La diversification est donc indispensable, peut-être rechercher des mécènes pour les RAE et soutenir les initiatives. Le don de Inddigo est bien entendu très ponctuel et il ne peut être reconduit.

Philippe Zanolla rappelle qu'il est possible d'abandonner ses frais de déplacement pour les personnes imposables, avec une défiscalisation de 66 % sur les impôts sur le revenu.

Jean-François Hogu conclut en disant que pour l'année 2024, les intérêts du Livret A avaient permis l'équilibre financier. Cette année, les dépenses exceptionnelles en lien avec l'hommage d'Anne Faure font qu'il y a un léger déficit. L'inquiétude pour 2026 concerne les demandes de subvention, car le premier poste impacté sera la vie associative.

Denis Moreau précise que lors de la dissolution de l'antenne locale de Rue de l'Avenir à Rouen, Jean-Paul Camberlin a fait un virement de 440 € en 2026.

Vote :

Oui : unanimité

Non : 0

Abstention : 0

Approuvé.

Quitus est donné au trésorier.

5) Montant de l'adhésion

Denis Moreau indique que la proposition d'évolution des montants de cotisations a été discutée en bureau et en Conseil d'Administration. Lors de ces échanges, ont été évoqués le contexte budgétaire difficile qui rend vulnérable le montant des subventions pouvant être attribuées dans les prochaines années, la nécessité de poursuivre la recherche d'un meilleur équilibre des différentes postes de nos ressources et le développement de notre communication, en particulier sur les réseaux sociaux

Il précise que c'est une augmentation non négligeable, mais la cotisation n'a pas augmenté depuis 4 ans. Par ailleurs, il est possible que l'association perde quelques adhésions de collectivités suite aux élections. Comme précisé précédemment, les cotisations sont un poste de recettes qui doit être

maintenu. Ces nouveaux tarifs entreront en application dès 2027, avec un délai de prévenance des collectivités dès septembre 2026 pour qu'elles les actualisent et les programment dans leur budget 2027.

Voici les nouveaux montants proposés (mentionnés en rouge)

ADHÉSION À TITRE INDIVIDUEL, 3 possibilités de cotisation :

Simple adhérent : 25 **30 €**, Soutien : 50 **60 €** ; bienfaiteur : 100 €.

(15 € si étudiant, difficultés financières)

ADHÉSION D'UNE ASSOCIATION LOCALE, 3 possibilités de cotisation :

Simple à 50 **60 €**, Soutien : 100 €, bienfaitrice : 150 €,

ADHÉSION D'UNE ASSOCIATION NATIONALE, 3 possibilités de cotisation

Simple : 150 **200 €**, Soutien : X2, bienfaitrice : X 4

ADHÉSION D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE, 3 types de cotisation :

Ville de moins de 5 000 hab. = 50 **60 €**, de plus 5000 hab. = 200 **250 €**,

EPCI et métropole = 350 **430 €**

Echanges et discussions

Les échanges ont permis d'ajuster les montants de cotisations pour ne pas pénaliser les petites collectivités et porter un effort plus important, mais maîtrisé sur les plus grandes collectivités (métropoles et départements). Les discussions aboutissent à cette nouvelle grille des cotisations organisée par seuil (nombre d'habitants) et en désignant les collectivités de manière plus globale.

- moins de 5 000 hab. : 60 €
- 5 à 20 000 hab. : 200 €
- 20 000 à 100 000 hab. : 350 €
- + de 100 000 hab. : 500 €

Cette grille est proposée au vote.

Vote :

Oui : unanimité

Non : 0

Abstention : 0

Approuvé.

6) Élection du Conseil d'Administration, vote (candidat·e·s souhaitant être renouvelé·e·s, nouveaux candidat·e·s)

Le tableau ci-dessous montre que 8 membres sont en renouvellement de mandat en 2026. René Vernay ne renouvelle pas son mandat et il reste une place vacante. Le nombre de membres du CA est limité à 21.

Composition du Conseil d'Administration 2025

Mise à jour : 21/06/2025

	Nom Prénom (Organisme représenté)	Élu-e en	Ville ou département
1	ANCEAU Michel (ADAV)	2024	Lille
2	AIT MHAND Aicha	2024	Enghien
3	ARNOULD Philippe	2025	CD 93
4	AUGÉ Mathieu (FUB)	2023	Paris
5	BAGNON Fabien (RVM)	2023	Lyon
6	BELLECY Yvon	2023	Bourg-la-Reine
7	BERGEROT Raphaëlle	2023	Paris
8	BRISBOIS Xavier	2024	Paris
9	DE BEAUMONT Anne	2023	St-Etienne
10	DUNOD Isabelle	2025	Chambéry
11	GERMAIN Christian	2025	Dijon
12	GUGGENHEIM Abel	2025	Paris
13	HÉLAN Frédéric	2025	Paris
14	HOGU Jean-François	2023	Amboise
15	MACHU Christian (60MP)	2023	Voisins-Le-Bretonneux
16	MOREAU Denis	2023	Paris
17	PRÉDALI Frédérique	2025	Montigny-le-Bretonneux
18	PRÉMARTIN Marie	2024	Nanterre
19	RIFFONNEAU Pascal	2024	Tours
20	VERNAY René	2024	Bordeaux
21	ZANOLLA Philippe	2025	Grenoble

Parmi les renouvellements proposés :

- Le Conseil d'administration a reçu la candidature de François Prochasson, qui est un adhérent de Rue de l'Avenir de longue date. Ingénieur, chercheur (thèse en aménagement urbain) et praticien de l'aménagement à Paris, il a aussi une expérience d'élus à la ville de Nantes entre 2020 et 2026. Adhérent de Rue de l'Avenir Grand Ouest, il pourra représenter cette antenne locale au sein du CA.
- Fabien Augé n'est plus à la FUB et Frédérique Bienvenue propose de le remplacer au sein du CA pour représenter la FUB.
- Fabien Bagnon n'est plus élu à la métropole de Lyon. Un nouveau représentant sera désigné lors des rencontres du RVM pour être représenté au CA de Rue de l'Avenir.
- Christian Machu n'a pas donné de réponse, mais il est souhaité de conserver un siège pour représenter 60 Millions de Piétons au sein du CA de Rue de l'Avenir.

L'élection du Conseil d'administration est faite à main levée, à l'unanimité des 23 participants

:

Vote :

Oui : unanimité

Non : 0

Abstention : 0

Approuvé.

7) Questions diverses.

Néant

RUE DE L'AVENIR

Conseil d'Administration – élection du bureau

Compte-rendu du 13 juin 2026

1) Réunion du Conseil d'Administration – Élection du Bureau

Le Conseil d'Administration nouvellement élu s'est réuni à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire, avec pour objet l'élection du Bureau, qui doit compter 9 membres maximum.

La composition du bureau actuel est la suivante :

Marie Prémartin	Coprésidente
Philippe Zanolla	Coprésident
Jean-François Hogu	Trésorier
Denis Moreau	Secrétaire général
Aïcha Aït Mhand	Membre
Anne De Beaumont	Membre
Abel Guggenheim	Membre
Frédérique Prédali	Membre
Pascal Riffonneau	Membre

Le tour de table permet de recueillir les intentions :

- Abel Guggenheim se retire du bureau, mais reste membre du CA.
- Frédérique Prédali indique qu'elle manque de disponibilité et peut se retirer du bureau si besoin.
- Philippe Arnould indique ne pas vouloir rentrer au bureau cette année.
- François Prochasson ne souhaite pas intégrer le bureau, mais uniquement le CA.

Marie Prémartin et Philippe Zanolla restent à la coprésidence. Néanmoins, Marie Prémartin prévient que l'association doit recruter des forces vives pour animer l'association. Denis Moreau, secrétaire général, poursuit son rôle, mais informe qu'en 2027, il va progressivement prendre du recul sur ses divers engagements, notamment pour la comptabilité et le suivi des adhésions, tout en restant impliqué. Jean-François Hogu poursuit également en tant que trésorier. Les autres membres du bureau renouvellent leur mandat.

L'élection du bureau est faite à main levée, à l'unanimité. Le bureau 2026 compte désormais 8 membres :

Marie Prémartin	Coprésidente
Philippe Zanolla	Coprésident
Jean-François Hogu	Trésorier
Denis Moreau	Secrétaire général
Aïcha Aït Mhand	Membre

Anne De Beaumont	Membre
Frédérique Prédali	Membre
Pascal Riffonneau	Membre

2) Lecture des questions et suggestions transmises au Bureau

Il n'y a pas de questions, ni de suggestions transmises au bureau. Néanmoins, il y a une information, qui peut être partagée et qui est liée à la ville de Paris. Une nouvelle association s'est créée. Elle s'appelle Paris Piétons, portée par Florent Giry. Cette association est très présente sur les réseaux sociaux. Il faut s'assurer de la représentation du piéton au sein de cette association (qui semble réunir plutôt des cyclistes).

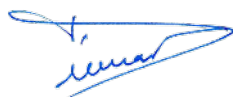
Lors d'une réunion à laquelle participaient Marie Prémartin et Denis Moreau à la Mairie de Paris à laquelle l'adjoint au Maire en charge des mobilités actives avait convié des associations de piétons pour parler spécifiquement de la marche (APF, 60 MdP, RdA, et ce collectif représenté par Florent Giry ex élu à la Ville de Paris), ce dernier a indiqué que son association était politique et avait pour objectif de vérifier la mise en application de ce qui a été promis lors de la campagne. L'association avait déjà diffusé le soir même, un communiqué de presse, plutôt offensif et ne faisant pas mention des autres acteurs réunis autour de la table (pourtant une vingtaine).

Rue de l'Avenir doit aussi davantage communiquer sur ses actions. Raphaëlle Bergerot pense que peut-être cette association ne se reconnaît pas dans les sujets et l'image que renvoie Rue de l'avenir. Une réunion doit être organisée avec cette nouvelle association pour mieux les connaître.

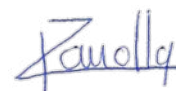
Marie Prémartin clôture le CA et remercie l'ensemble des membres du CA et de l'association.

Rue de l'Avenir, pour une ville **plus sûre**, **plus solidaire**, plus agréable à vivre !

le 7 juillet 2026



Marie PREMARTIN
co-Présidente



Philippe ZANOLLA
co-Président